

Conseil municipal du 27 septembre 2012  
Proposition de vœu de la composante socialiste de la majorité

Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance :  
les élus de Montreuil solidaires du gouvernement

Le TSCG a été signé le 2 mars 2012 entre la quasi-totalité des Etats-membres de l'UE. A l'heure de sa ratification, il nous semble important de rappeler la réalité des faits et d'expliquer pourquoi nous pensons qu'un vote positif est nécessaire.

Le TSCG a deux objectifs principaux : réduire les déficits publics structurels à 0,5% du PIB et encourager un retour à un ratio de la dette de 60%. Il ne fait que reprendre les différents textes adoptés depuis deux ans et des règles déjà intégrées au droit français suite au traité de Maastricht de 1992 (l'interdiction de tout déficit structurel supérieur à 0,5% du PIB équivaut aux 3% conjoncturels de Maastricht). La principale innovation c'est l'engagement pour sanctionner un Etat en cas de déficit excessif.

Est-ce à dire que le TSCG est une camisole, un arsenal punitif, qui forcerait des Etats masochistes à s'infliger une austérité permanente ? Et que l'endettement serait nécessairement « de gauche » et la rigueur budgétaire « de droite » ? Il ne faut pas confondre la politique d'austérité insupportable imposée à la Grèce ou à l'Espagne par des gouvernements ultra-libéraux, et le cadre juridique et politique que propose ce traité.

Il n'y a pour nous rien de choquant à dire que les Etats ne peuvent pas continuer à s'endetter de façon irresponsable. La règle d'or budgétaire n'est rien d'autre que l'idée qu'on ne peut pas consommer plus que ce dont on dispose, de même qu'on ne doit pas exploiter la planète au-delà de ses capacités. L'endettement est une fuite en avant, un piège qui paralyse les politiques et bénéficie avant tout aux marchés financiers. La sobriété ne se traduit pas nécessairement par l'austérité pour les couches populaires ou pour des départements pauvres comme le nôtre, elle ne s'oppose pas à l'équité sociale ! Les déficits ne sont pas la condition d'une bonne politique sociale et écologique, et nous le prouvons tous les jours à Montreuil où nous nous efforçons de réduire la dette pour mieux investir pour l'avenir.

Le traité fixe un objectif, les gouvernements conservent la possibilité de déterminer la meilleure façon d'y parvenir, entre nouvelles recettes ou réductions des dépenses. Mieux, il peut nous permettre d'échapper aux diktats des marchés en réduisant les besoins d'emprunt, et donc en donnant le moyen aux peuples de retrouver leur souveraineté. Il introduit même un peu de souplesse en reconnaissant qu'un pays, selon sa situation, puisse déroger aux contraintes de déficit de 0,5%.

Le traité ouvre la voie à une plus grande intégration budgétaire qui conforte l'union monétaire, il marque un pas vers une Europe fédérale et vers une Europe politique. Charge à nous de définir ensuite le contenu du volet d'investissement qui pourra entraîner une relance dans ce cadre assaini, et de privilégier des pistes qui nous conviennent (taxation financière, transition énergétique, redistribution des fonds de cohésion, interventions de la BCE etc), comme cela a été amorcé avec le pacte de croissance fin juin. Il ouvre des perspectives pour sortir de la crise. Tandis que son rejet créerait une énorme brèche dans lequel les marchés et les mouvements nationalistes et souverainistes ne manqueront pas de s'engouffrer. Toute perspective de mutualisation des dettes disparaîtra, au profit d'un repli des nations sur elles-mêmes qui ne fera qu'aggraver la crise. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les deux seuls Etats à n'avoir par ratifié le traité sont la Grande-Bretagne et la république tchèque, deux états notoirement hostiles à toute intégration européenne.

Enfin rejeter le traité ne pourra que fragiliser un gouvernement français qui associe socialistes et écologistes, et porter atteinte à la stature d'un Président que nous venons tous d'élire et qui doit négocier avec des gouvernements européens majoritairement conservateurs. Or le soutien au pacte budgétaire européen de réduction des déficits, renégocié pour y ajouter un volet de relance, constituait le cœur de son programme. Nous devons être cohérents et solidaires, et ne pouvons pas refuser au niveau européen ce que nous avons accepté ou accepterons à l'échelle nationale.

Ce vote n'est donc pas un vote d'adhésion inconditionnelle, mais il tient compte des avancées constituées par le pacte de croissance du 29 juin, poussé par la France, qui doit conserver la possibilité de continuer à réorienter les politiques européennes ; il tient compte des risques de délitement de l'ambition européenne et de renouvellement des attaques spéculatives en cas de vote négatif ; il tient compte enfin de la réalité des opinions publiques et des rapports de force gouvernementaux au sein de l'Union européenne.

La France a amorcé une dynamique nouvelle, entre les impératifs de solidarité et les exigences de discipline, nous devons lui permettre d'aller plus loin et lui donner les moyens d'obtenir à l'avenir pour l'Europe, pour la France et pour ses collectivités locales, des compromis encore plus ambitieux.

Gilles Robel – Agnès Salvadori